



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 décembre 2018

Aménagement des espaces publics de la 3^e correction du Rhône

Lancement d'un concours international

Le Département valaisan de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) lance, en collaboration avec le Département vaudois du territoire et de l'environnement, un concours international visant à définir l'aménagement des espaces publics cantonaux situés en sommet de digues du Rhône, de Gletsch au Léman. Cette phase importante s'intègre aux travaux de sécurisation qui avancent selon la planification.

L'Office cantonal valaisan de la construction du Rhône (OCCR3) a décidé de lancer, en collaboration avec le canton de Vaud et le Service valaisan des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), un concours international (selon le règlement SIA 143) destiné à définir un aménagement d'ensemble des espaces publics de la 3^e correction du Rhône (R3) longeant le Rhône sur ses deux rives, soit sur 160 kilomètres, de Gletsch au Léman. Le tronçon test réalisé dans le cadre des travaux de la mesure prioritaire de Viège a mis en évidence l'important potentiel, non seulement paysager mais aussi de loisir, de détente et de mobilité, de la 3^e correction du Rhône.

Ouvert à l'international en raison de l'ampleur et du caractère inédit de la démarche, ce concours s'adresse prioritairement aux architectes et architectes paysagistes. Les participants devront mener une réflexion d'ensemble et émettre des propositions concrètes. L'enjeu est de démontrer que, tout en respectant les contraintes techniques et légales ainsi que les surfaces dévolues à la nature et à l'agriculture, les espaces publics de R3 peuvent être autant d'occasions d'offrir à la population des emplacements de qualité qui tiennent compte des différents usages et besoins des riverains.

Lancé vendredi dernier, ce concours international se terminera à l'automne 2019. Les projets remis seront soumis à un jury présidé par le Conseiller d'État Jacques Melly et dans lequel la Conseillère d'État du canton de Vaud, Jacqueline de Quattro, siègera également. Il comprendra, entre autres, des représentants des services valaisans et vaudois concernés, des représentants des communes valaisannes ainsi que des spécialistes de renom, familiers de ce type de démarche, même si l'occasion de repenser un aménagement paysager de cette façon et sur une telle superficie est exceptionnelle en Europe.

Cette autre facette de la 3^e correction du Rhône intervient alors que les divers chantiers de sécurisation avancent à satisfaction.



Personnes de contact

Jacques Melly, Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement du canton du Valais, 027 606 33 00

Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement du canton de Vaud, 021 316 45 14

Tony Arborino, chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône, 027 606 35 23

Philippe Venetz, chef du Service des bâtiments, monuments et archéologie, 027 606 38 05